

Violence envers les femmes

Revendication : Nous revendiquons que le gouvernement du Québec mette en place des mesures concrètes pour prévenir et lutter contre les violences envers les femmes, notamment l'hypersexualisation et la marchandisation du corps des femmes en commençant par :

- légiférer en matière publicitaire;
- mettre en place des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égaux, non sexistes et non hétérosexistes.

Réponse gouvernementale :

À l'instar de la coordination de la Marche mondiale des femmes 2010, le gouvernement du Québec remarque que, au cours des dernières années, la sexualisation de l'espace public s'est avérée un phénomène préoccupant. Elle suscite des inquiétudes tant par son retour aux stéréotypes sexuels et sexistes que par ses effets chez les jeunes.

En effet, des phénomènes comme l'hypersexualisation peuvent avoir des effets sur la santé sexuelle des jeunes, la violence dans leurs rapports amoureux et les rapports égaux entre les femmes et les hommes.

En ayant l'objectif d'agir pour contrer ces effets potentiellement nuisibles, le Québec finance des formations et des ateliers de mobilisation des collectivités sur la thématique de l'hypersexualisation. Au 31 mars 2010, ce projet avait permis de former plus de 1350 personnes et de donner plus de 53 formations, et ce, dans toutes les régions du Québec.

D'autres initiatives sont également financées, comme la réalisation d'une vidéo sur l'hypersexualisation destinée aux jeunes, laquelle devrait sortir à l'automne 2010. Enfin, mentionnons que dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) investit 2 M\$ sur cinq ans afin d'« offrir des activités d'éducation à la sexualité incluant des interventions visant à contrer l'homophobie et le phénomène de l'hypersexualisation en milieu scolaire et dans les centres jeunesse ».

Par ailleurs, le gouvernement est heureux de constater que la coordination de la Marche mondiale des femmes 2010 a souligné la contribution des travaux de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine entourant l'adoption de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée. Bien que d'approche volontaire, la première année suivant son adoption a été riche en initiatives et en mobilisations, et ce, tant chez la population que chez les représentants de l'industrie de l'image. Le mouvement est donc enclenché et tout porte à croire que les actions associées à la Charte continueront à faire boule de neige dans les mois à venir.

- **Légiférer en matière publicitaire**

L'adoption d'une loi ou d'une réglementation spécifique en matière de pratique publicitaire pour interdire ou encadrer les publicités sexistes n'apparaît pas la réponse appropriée à la problématique de la publicité sexiste. À notre connaissance, aucun État n'a légiféré en ce sens, les pays recourant davantage à l'autodiscipline en publicité, comme c'est le cas par exemple de la majorité des pays de l'Union européenne.

Il demeure cependant possible de mener certaines actions pour mesurer le phénomène. Afin de déterminer si le gouvernement doit intervenir auprès de l'industrie de la publicité, il importe de bien définir la problématique relative à la publicité sexiste. Une recherche sera financée en ce sens.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine se propose également d'examiner les mécanismes d'autoréglementation de l'industrie actuellement en place, afin de vérifier leur fonctionnement, leur efficacité et les voies d'amélioration possibles.

- **Mettre en place des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétérosexistes.**

L'amélioration de l'éducation à la sexualité est un enjeu de taille et il est important que les principaux partenaires soient consultés sur la solution envisagée. Après un survol de ce qui se fait ailleurs (Ontario, Manitoba, États-Unis, France, Hollande et Angleterre) et à la lumière des recommandations d'experts (Institut national de santé publique du Québec et lignes nationales sur l'éducation à la sexualité de l'UNESCO), il apparaît que la solution la plus prometteuse consiste à définir des apprentissages incontournables et à rendre obligatoires des séances d'éducation à la sexualité au primaire et au secondaire durant l'année scolaire.

Dans cette perspective, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confié au sous-ministre adjoint responsable de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire le mandat de consulter les partenaires de l'éducation sur cette proposition et sur les conditions liées à sa mise en place.